

Règlement intérieur de la 2^{ème} Ronde de la Pierre Percée

ARTICLE 1 : Généralités

Secrétariat

Président : M. CORREARD Kevin

Adresse :

CLAP TEAM

3 Rue Jean BONNOIT - Hameau de SERSIGAUD 38119 PIERRE CHATEL

Tel. 06 77 80 75 00

Mail : info@clapteam.fr

Responsables de la manifestation

Directeur de la manifestation : MARC LUYAT

Directeur(s) adjoint(s) : KEVIN CORREARD

Directeur technique : ALAIN HEURARD

Description de la manifestation

- Il s'agit d'une ronde historique le matin pour voitures d'époque ou d'exception, sans notion de chronométrage. Tous les détails se trouvent dans ce règlement.
Le parcours sera représenté en fléché métré via le road book de 200 kms maximum, sans horaires fixes ni moyenne imposée.
- Il s'agit ensuite de baptêmes automobile l'après-midi pour les voitures d'exceptions ou d'époque sans notion de chronométrage. Le parcours est prédéfini par arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : Programme

Le point de rassemblement pour tous les évènements aura lieu le 10 juin 2018, et le point de RDV est au stade de Pierre-Châtel.

Voir le détail des horaires ci-dessous :

1 - Ronde historique

Accueil des participants :	8h à 9h
Vérifications administratives, techniques	8h à 9h
Départ de la 1ère voiture	8h30
Arrivée de la 1ère voiture	12h environ
Déjeuner	A partir de 12h30

2 - Baptêmes

Accueil des pilotes	A partir de 10h
Déjeuner des pilotes (offert, facultatif)	A partir de 12h30
Baptêmes sur route fermée	13h à 17h

Pour le bon déroulement de la manifestation, merci de respecter ces horaires !

ARTICLE 3 : Véhicules autorisés à participer, conformité des équipements

Sont admis :

- Les voitures et motos anciennes, régulièrement immatriculées avant 1990
- Les véhicules plus récents mais à caractère sportif ou exceptionnel

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de **100** pour la balade Touristique, **15** pour les baptêmes automobiles. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule :

- ne correspondant pas à l'esprit d'époque et ou de la manifestation
- en cours de restauration
- présentant une corrosion trop apparente
- non conforme au règlement ci-dessous
- non conforme aux normes techniques ou administratives.

Vérifications administratives

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter :

- son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire le véhicule
- les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.
- l'autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas à bord

Vérifications techniques

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques du présent règlement.

Les organisateurs effectueront des vérifications portant sur :

- l'état des pneumatiques qui doivent être en bon état, homologués route, sans dépasser de la carrosserie
- vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le code de la route
- présence d'un cric, d'une roue de secours en état, d'un triangle et d'un gilet de sécurité par occupant
- ceintures de sécurité (pour les véhicules postérieurs au 01/09/1967), si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur.

Le départ sera refusé aux véhicules :

- Dont l'aspect de présentation et la conformité ne correspondent pas avec les déclarations portées sur l'engagement
- Dont les plaques d'immatriculation ne sont pas conformes au code de la route.

ARTICLE 4: Déroulement de la manifestation

Le parcours officiel de la ronde touristique est gardé secret jusqu'au moment du départ. Le parcours est décrit dans un carnet de route.

L'attribution des numéros et l'ordre des départs, donnés par un contrôleur, sont laissés à la discrétion de l'organisateur.

Chaque équipage recevra avant départ le détail de l'itinéraire, le kilométrage et le détail des zones dites de prudences (ex: villages avec forts mouvements piétons), les compléments au présent règlement si nécessaire.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et aux Arrêtés Municipaux des agglomérations traversées.

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.

En cas d'arrêt le participant se signalera de manière claire et précise au moyen de son triangle de sécurité et/ou de ses feux de détresse, si son véhicule présente un danger ou un risque quelconque.

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation la permanence des organisateurs et des points d'étape.

Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

Complément pour les baptêmes uniquement

Le parcours officiel des baptêmes automobile est prédéfini et fera l'objet d'un briefing obligatoire pour les pilotes par le directeur technique. En cas d'absence au briefing, les pilotes ne pourront prétendre à la participation aux baptêmes sans aucun recours possible auprès de l'organisateur.

Le point de départ des baptêmes étant fixé au parc fermé des autos, aucun passager ne pourra monter en dehors du périmètre fixé par l'organisateur. Tout contrevenant sera exclu sans autre justification.

En cas de conduite dangereuse ou le non-respect des règles de circulation en vigueur sur le parcours de liaison, l'organisateur et/ou le directeur technique se réserveront le droit d'exclure le contrevenant sans autre justification.

ARTICLE 5 : Publicité sur les voitures

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules. La publicité des organisateurs est obligatoire. Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- ne soient pas de caractère injurieux ou politique, ne soient pas contraires aux dispositions légales en vigueur
- n'empiètent pas sur les endroits réservés à la publicité de l'organisateur
- n'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres

ARTICLE 6: ASSURANCE

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents, en complément du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.

Sanctions

L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de :

- Conduite dangereuse
- Infraction grave au code de la route
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, ou les autres participants
- Falsification des documents de contrôle, etc.....
- Non règlement des frais d'engagement

ARTICLE 7 : APPLICATIONS DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et acceptant de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à l'ordre de « CLAP TEAM », et à renvoyer à l'adresse suivante :

CLAP Team
3 Rue Jean BONNOIT - Hameau de SERSIGAUD
38119 PIERRE CHATEL

Il n'est pas nécessaire de renvoyer le règlement, cependant la case correspondante à l'acceptation de celui-ci doit impérativement être cochée sur la demande d'engagement.

Clôture des inscriptions le 31 mai 2018 au soir ou au nombre maxi de véhicules admis.

Il est possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve, cependant :

- cette exception reste soumise au nombre restant de places libres
- l'équipage ne pourra bénéficier de la restauration du midi comprise dans le montant

Le montant des droits d'engagement à **la ballade touristique** est fixé à :

- Pour 1 véhicule, conducteur et navigateur 65 euros
- Pour 1 moto, son conducteur et son passager 55 euros
- Repas supplémentaire adulte 20 euros
- Repas supplémentaire enfant 10 euros

Pour les baptêmes, l'inscription est gratuite, le repas sera offert au pilote.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits de participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, qui n'aura pas averti les organisateurs avant le 1^{er} mai ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, (sauf cas de force majeure) une somme 20 € restant acquise à l'organisation pour couvrir une partie des frais déjà engagés.

Les droits d'engagement comprennent :

- La plaque de l'évènement
- Le carnet de route
- Le petit-déjeuner d'accueil (conducteur et passager)
- Le repas de midi (conducteur et passager)

Feuille d'engagement pour le 10 juin 2018

Engagement pour : Ronde Historique Baptêmes
Type : Auto Moto
Equipage : PILOTE COPILOTE Equipage féminin

CIVILITE

Nom : Prénom :
Date de naissance :
N° de permis :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Courriel :

Membre du club :

VEHICULE

Marque : Type :
Mise en circulation : Immatriculation :
Date de validité du contrôle technique :

ASSURANCE

Compagnie : N° contrat :

ENGAGEMENT

Auto + conducteur et navigateur 65 € x
Moto + conducteur et passager 55€ x
Repas supplémentaire adulte : 20 € x
Repas supplémentaire enfant (-12 ans) : 10 € x

Engagement à renvoyer (sans le règlement) à l'adresse suivante avec Chèque de réservation à l'ordre de :
CLAPTEAM

CLAP TEAM Chez Mr MARC LUYAT
3 Rue Jean BONNOIT - Hameau de SERSIGAUD
38119 PIERRE CHATEL

Renseignements : tél. 06.77.80.75.00 ou 06.72.18.73.64 Courriel : info@clapteam.fr

Clôture des engagements le 31 mai 2018

- Je déclare exacts les renseignements portés sur ce bulletin d'engagement et décharge les organisateurs de toutes responsabilités concernant l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels causés aux tiers ou à moi-même dans quelques conditions que ce soit et adhère à l'état d'esprit convivial de cette ronde, ce, après avoir pris connaissance du règlement de cette manifestation du 10 juin 2018
- J'ai pris connaissance du règlement et accepte ses termes sans réserve

Date et signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :